



## **117829 - Participer à l'exécution d'un programme qui implique la découverte des parties intimes du corps féminin, dans le but de finir vite ses études pour s'occuper de son père malade**

---

### **question**

J'étudie actuellement à la Faculté de Médecine. Mon père souffre d'une maladie grave. C'est pourquoi je voudrais terminer rapidement mes études. Il y a un programme qui s'appelle **imagerie médicale appliquée au diagnostic** qui utilise une technologie ultra son comme le sonar . Ce programme me permet de réaliser mon objectif. Mais la plupart des patients sont des femmes en grossesse. J'aurais donc affaire essentiellement avec des femelles et je verrai leurs appareils génitaux..Cela m'est il interdit en tant que mâle? Le seul motif qui me pousse à choisir ce programme est mon besoin d'en finir rapidement avec mes études pour m'occuper de mon père...

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Nous ne pensons pas que vous puissiez participer à ce programme qui implique la découverte de parties intimes féminines, sans nécessité. Car Allah Très Haut a dit: **Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font** (Coran,24:30). Voyez les réponses données aux questions n° [85622](#) et [5693](#).

Le fait de vouloir finir vite les études n'est pas une contrainte, même si c'est pour vous mettre au service de votre père, puisqu'il vous est possible de concilier les deux dans la mesure du possible. Vous pouvez demander à quelqu'un d'assez disponible de s'occuper de votre père; fût ce moyennant une contrepartie financière, si aucun membre de votre famille ne peut pas le faire gratuitement.



Nous vous remercions pour votre souci d'être au service de votre père et votre volonté de vous conformer à la Charia. Nous demandons à Allah Très Haut de vous récompenser. Nous Lui demandons encore d'accorder à votre père un prompt rétablissement et de lui réunir la récompense et le bien être.

Allah le sait mieux.